



Mairie Saint Genis les Ollières

# Rapport d'orientation budgétaire 2026

Article L2312-1 du CGCT

# Table des matières

INTRODUCTION .....	2
I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN .....	3
A. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL .....	3
B. CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO .....	3
II. CONTEXTE NATIONAL .....	4
A. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL .....	4
B. PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026...	5
III. CONTEXTE COMMUNAL 2025 .....	11
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	11
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	13
IV. ELABORATION BUDGETAIRE 2026 ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE .....	13
A. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	13
B. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	16
V. CONCLUSION .....	17

# INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif pour 2026, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Les orientations présentées ci-après s'appuient sur les dispositions actuelles du projet de loi de finances pour 2026, connu en novembre 2025.

Les éléments importants à retenir pour l'exercice 2025 :

- Ouverture du nouveau restaurant scolaire ;
- La livraison de la végétalisation de la cour d'école ;
- Le remplacement de la chaudière du bâtiment F ;
- L'attribution d'une subvention de 520 000 € de la Région Rhône Alpes pour le restaurant scolaire ;
- La perception de subventions pour les projets municipaux :
  - o 38 816,00 € de DETR et 28 306,57 € de DSIL de la Préfecture pour la Maisonnée ;
  - o 172 561,14 € d'acompte de la Métropole pour la végétalisation ;
  - o 110 667,18 € de la Métropole pour la revitalisation du centre bourg ;
  - o 197 444,00 € d'acompte de DETR de la Préfecture et 300 038,85 € d'acompte de la Métropole pour le restaurant scolaire ;
  - o 65 509 € de l'Agence Nationale du Sport pour la construction du Skate Park
- Quinzième année consécutive de non-augmentation des taux d'imposition malgré le contexte budgétaire défavorable

## I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN

### A. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Pour les deux prochaines années, il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

### B. CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de l'Insee, à 2,1 %, avant de flétrir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

## II. CONTEXTE NATIONAL

### A. CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : il est prévu une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Emploi : Coup de frein sur l'emploi

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti au 2ème trimestre.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

### Budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

## **B. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025**

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme... Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ? 5,3 milliards € comme initialement évoqué ? 4,7 milliards € ? Moins ? En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

La stratégie du Gouvernement ressemble à une marche sur un fil : trop de tension, trop de blocage, trop de souplesse, et le calendrier budgétaire est compromis. A voir la crise générale, et les délais réduits, des rebondissements sont très probables : Loi de finances spéciale ? Ordonnances ? Quelle loi budgétaire et dans quel calendrier ?

Rendez-vous début 2026 !

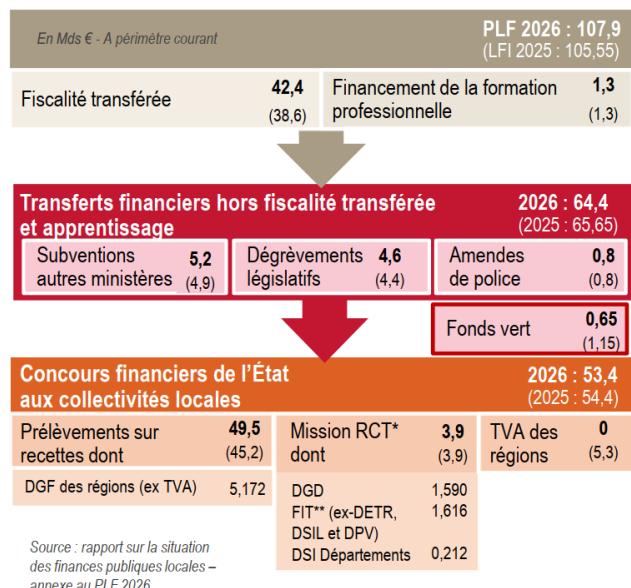
### 1. Transferts financiers de l'État aux collectivités

Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 107,9 milliards € hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47 milliards €) dans le PLF 2026 à périmètre courant, en hausse de 3 % (+ 3 milliards €) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2025.

Les concours financiers de l'État de 53,4 milliards € selon le PLF 2026 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les Collectivités Territoriales » (RCT).

Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2025 exclusivement en raison d'une baisse des PSR. Si l'on retire la fraction de TVA affectée en 2018 aux régions, réintégrée à compter de 2026 à la DGF, ces PSR s'élèvent à 44,3 milliards € (- 2 % par rapport à 2025).



### 2. Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025

Comme les années précédentes, les Prélèvements opérés Sur les Recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 92 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 46 %).

En 2026, ces PSR s'élèvent à 49,5 milliards €, en hausse par rapport à 2025. Cette évolution s'explique exclusivement par la réintégration de la fraction de TVA des régions dans la DGF.

A périmètre courant	PLF 2026 (en milliers €)	LFI 2025 (en milliers €)	Evolution PLF 2026 / LFI 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32 578 368	27 394 687	18,9%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	3 576	4 253	-15,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	15 000	30 000	-50,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 866 719	7 654 000	2,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	896 979	710 857	26,2%
Dotation élu local (DEL)	123 506	123 506	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 739	431 738	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	1 942 323	2 411 320	-19,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	370 104	378 004	-2,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	3 308	4 000	-17,3%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reverses des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	164 278	214 278	-23,3%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 021	48 021	0,0%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 501 959	4 291 099	-18,4%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	3 000	3 000	0,0%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	33 366	33 366	0,0%
Communes nouvelles	33 201	24 400	36,1%
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	17 394	3 300	427,1%
Compensation des pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de TH sur les résidences secondaires	94 787	85 000	11,5%
<b>TOTAL des prélevements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</b>	<b>49 514 697</b>	<b>45 231 898</b>	<b>9,5%</b>

Source : PLF 2026

### 3. Fixation pour 2025 du montant de la DGF et des variables d'ajustement

Cet article prévoit de reconduire le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année 2026. Elle est alors fixée à 32,5 milliards € pour 2026.

L'évolution de ce montant provient essentiellement :

- de la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018, au sein de la DGF
- de la diminution de la DGF des départements à la suite de la recentralisation des compétences sanitaires dans les départements de Haute-Savoie et d'Ille-et-Vilaine

Concernant les variables d'ajustement, le PLF propose une minoration importante de 527 millions €, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Il reprend le montant de 487 millions € de 2025, auquel vient s'ajouter une minoration de 40 millions € venant compenser le relèvement des crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC). Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €	Montants 2026
<b>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)</b>	
Bloc communal	- 50
<b>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)</b>	
Communes	- 128
EPCI à fiscalité propre	- 130
Départements	- 30
Régions	- 181
<b>Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)</b>	
Régions	- 8
<b>TOTAL minoration</b>	<b>- 527</b>

A noter également dans cet article la baisse de 25 % du PSR (réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels). Instauré dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, il a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 (+ 22 %), soit près de 800 millions €, principalement dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021, afin que les collectivités contribuent au redressement des finances publiques.

#### 4. Répartition de la DGF

Dans cet article, le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable. Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, cet article renouvelle également la répartition de cette hausse de la DSR au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », bénéficiant ainsi à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026.

#### La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Par ailleurs, cet article propose plusieurs mesures de simplification afférentes à la DGF et aux dotations versées aux collectivités.

Cet article précise les modalités de versement des acomptes de DGF. En effet, le processus de versement de ces acomptes n'étant pas uniforme sur l'ensemble du territoire, cet article indique qu'ils sont versés par douzième sur la base du dernier arrêté ministériel de notification DGF connu, en attendant la notification des attributions individuelles de l'année en cours.

Il prévoit une méthode de calcul plus lisible et plus prévisible du montant de dotation pour les communes issues d'une défusion. Les attributions ou prélèvements d'une commune issue d'une défusion en année N correspondent à ceux de l'ancienne commune en N-1 répartis entre les communes défusionnées, au prorata de leur population.

L'article propose également de mieux accompagner les communes perdant les fractions « bourg-centre » et « cible » de la DSR en instaurant une garantie dégressive sur 2 ans, contre 1 an actuellement. La commune percevrait alors un montant de 75 % de l'attribution auparavant perçue la première année de perte, puis de 50 % la deuxième année.

## La DSR (1 des 4 parts de la DGF) comprend :

- La 1<sup>ère</sup> fraction dite « bourg centre »
- La 2<sup>ème</sup> fraction appelée « péréquation »
- La 3<sup>ème</sup> fraction nommée « cible »

### 5. Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local. A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

### 6. Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

#### Valeurs locatives des locaux professionnels

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m<sup>2</sup> en fonction de la catégorie du local. Le prix par m<sup>2</sup> est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un « planchonnement »( atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation)).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article propose :

- une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans
- le prolongement du « planchonnement » pour 1 an

#### Valeurs locatives des locaux d'habitation

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m<sup>2</sup> en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1er septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1er janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux d'habitation recommandé de s'en inspirer pour améliorer les démarches à réaliser. Ainsi, il est proposé de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul :

- le recensement des loyers serait repoussé à 2028
- le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1er septembre 2029
- les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031

## 7. Ajustement du fonctionnement du DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été instauré en 2025.

Pour rappel, la LFI 2025 crée un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard € afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques : 2 127 collectivités ont été sollicitées.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement, et les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 vient préciser que la mise en œuvre du DILICO en 2025 avec les reversements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années

Pour l'année 2026, cet article du PLF 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

- le montant passe d'1 à 2 milliards €
- le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels »
- la part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 %
- les reversements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- la mise en œuvre des reversements est conditionnée :
  - ✓ en intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités.
  - ✓ partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB + 1 %. Ce reversement est pondéré de la différence entre

les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (sauf pour l'ensemble de la catégorie de collectivités).

### III. CONTEXTE COMMUNAL 2025

Les résultats définitifs de l'année 2025 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 7 685 526 d'euros environ, qui se répartirait globalement ainsi :

**Section de fonctionnement :**

- ✓ Dépenses : 4 911 740 €
- ✓ Recettes : 5 981 489 €

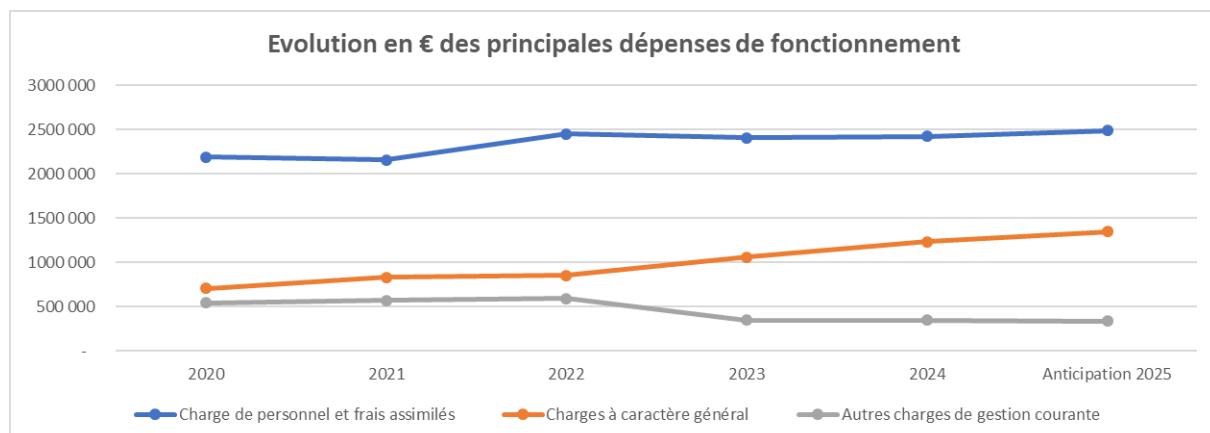
**Section d'investissement :**

- ✓ Dépenses : 2 773 786 € (dont restes à réaliser)
- ✓ Recettes : 2 618 801 €

#### A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

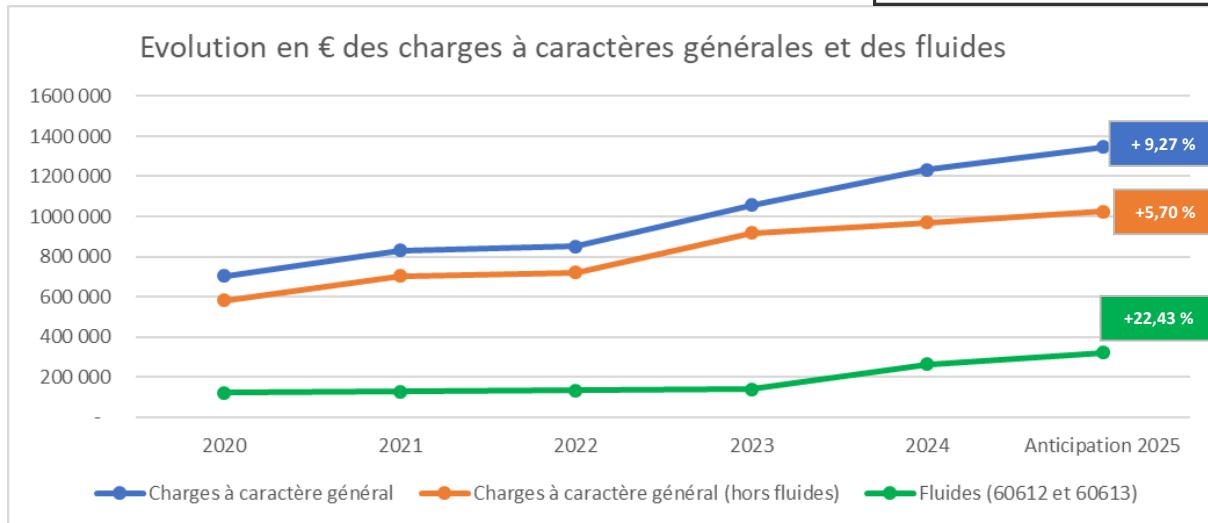
De manière générale on observe une stabilité des dépenses de fonctionnement sur les chapitres 012 et 65 entre 2024 et 2025.

On observe également une hausse structurelle du chapitre 011 qui s'explique par l'augmentation des fluides (gaz, électricité et carburant) (+22,43% en 2025 par rapport à 2024)



**Les charges à caractère général :**

La tendance à la hausse du chapitre 011 observée l'année dernière est contenue entre les exercices 2024 et 2025 malgré les hausses des prix des matières premières et des denrées alimentaires. En effet, l'exercice de maîtrise des dépenses par les délégations permet de limiter l'évolution des charges à caractère général à + 5,70 %.



### Les charges de personnel :

Le tableau des effectifs a été mis à jour lors du conseil municipal du 20 février 2025, dont voici les équilibres suivants :

Cadre d'emploi	Catégorie	Postes au 1er janvier 2025					Postes après délibération du 20 février 2025				
		postes budgétaires	postes pourvus	dont TNC	postes vacants	dont TNC	postes budgétaires	postes pourvus	dont TNC	postes vacants	dont TNC
<b>Emplois fonctionnels</b>											
D.G.S. 2 000 à 10 000 hbts	A	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>											
Attaché	A	2	1	0	1	0	2	1	0	1	0
Rédacteur	B	7	7	3	0	0	5	5	2	0	0
Adjoint Administratif	C	9	8	0	1	1	10	8	0	2	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>											
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	4	4	0	0	0	4	4	0	0	0
Adjoint Technique	C	17	15	3	2	2	17	15	3	2	2
<b>FILIERE SOCIALE</b>											
ATSEM	C	7	6	0	1	0	7	6	0	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>											
Assis.Ens.art	B	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1
Adjoint du patrimoine	C	3	3	0	0	0	3	3	0	0	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>											
Animateur	B	1	1	0	0	0	2	1	0	1	0
Adjoint Animation	C	4	3	0	1	1	4	3	0	1	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>											
Agent de Police Municipale	C	3	1	0	2	0	3	1	0	2	0
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>		59	50	7	9	5	59	48	6	11	5

En 2025, les dépenses de personnel s'élèveraient à 2 484 182 €, soit 2,64 % de plus qu'en 2024.

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes fiscales pour ce qui concerne les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont en augmentation de par l'effet base.

Année	<i>Impôts directs locaux</i>	Variation en %
<b>2024</b>	3 902 382,00 €	
<b>Anticipation 2025</b>	4 023 885,00 €	3,11 %

On note par ailleurs un maintien de la taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux depuis 2023 fortement dépendant au marché de l'immobilier.

Enfin, il est à noter comme fait marquant de l'année 2025 la constatation du troisième versement de la Dotation Globale de Décentralisation par la DRAC d'un montant de 32 557€ concernant l'extension des horaires de la médiathèque.

### B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 a été marquée par la livraison des travaux de végétalisation de la cour d'école du Groupe Scolaire Victor Hugo, du restaurant scolaire. En service depuis septembre 2025, le restaurant scolaire bénéficie encore de travaux complémentaires ou secondaires du fait des levées de réserves après réception.

Marqueurs importants du mandat en termes de dépenses d'investissement, ces projets Saint-Genois s'inscrivent dans les axes développés au niveau de l'Etat, de la Métropole de Lyon et de la Région Rhône Alpes depuis avril 2025.

## IV. ELABORATION BUDGETAIRE 2026 ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

L'année 2026 sera la dernière année du mandat et donc une année d'élections municipales. Deux principes d'orientations ont été retenus pour cette année particulière de renouvellement du conseil municipal : modération et stabilité budgétaire. En votant un budget 2026 avant mars 2026, les orientations budgétaires et le budget primitif auront vocation à traduire les besoins courants de la collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement.

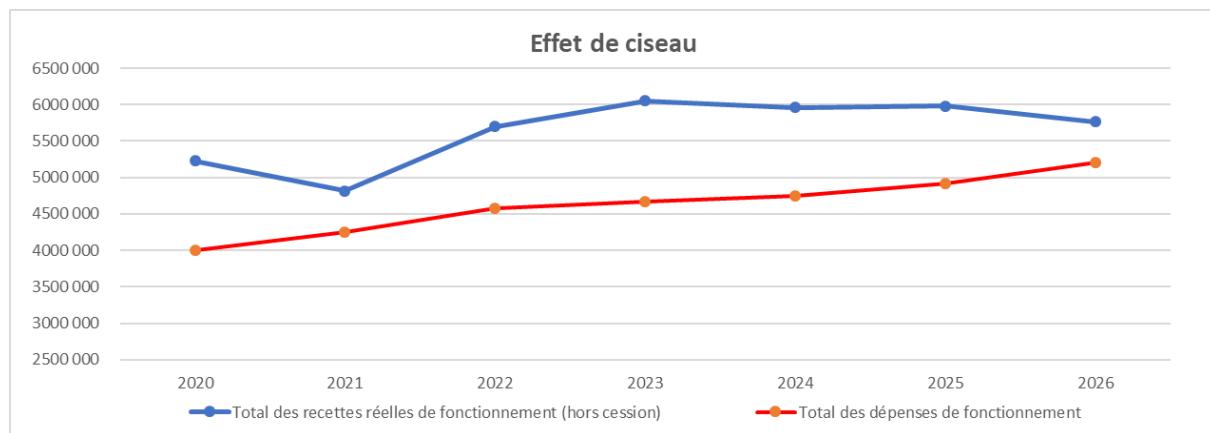
### A. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les points clés à retenir :

- Budget prudent sur les dépenses consacrées aux énergies : gaz et électricité, en forte hausse les 2 dernières années ;
- Pas d'augmentation du taux des impositions communales (taxes foncières sur le bâti et le non-bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- Maîtrise des autres dépenses de fonctionnement afin d'éviter l'effet ciseau ;
- La participation de chaque délégation à la stabilité financière de la collectivité.

 Les données ci-dessous correspondent aux réalisations budgétaires définitives jusqu'en 2024 à un résultat anticipé pour 2025 et une prévision 2026 au stade des orientations budgétaires

## Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement



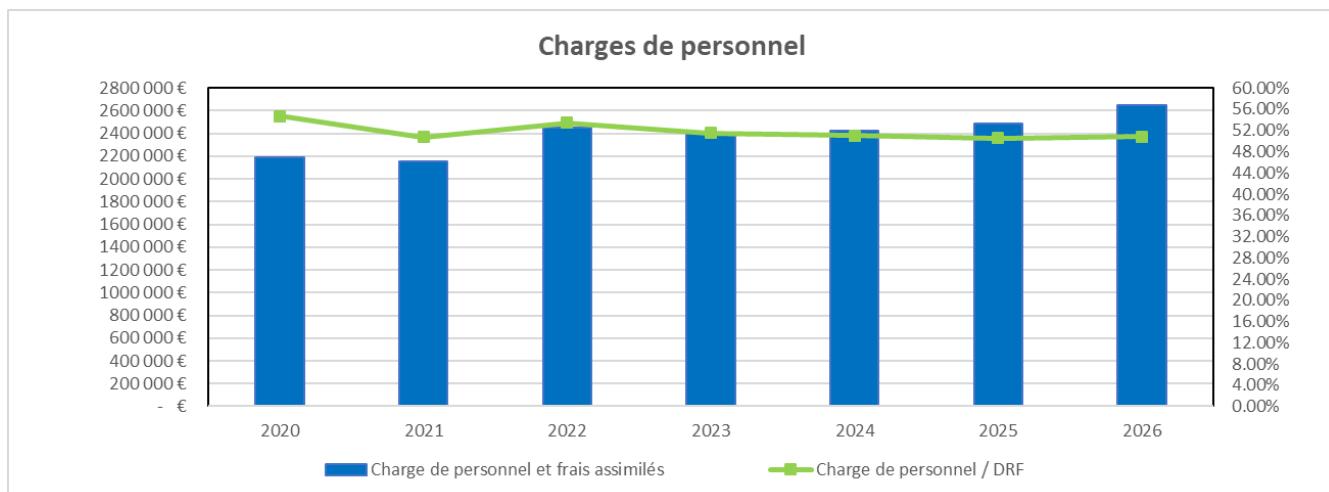
### Présentation des grandes masses budgétaires jusqu'en 2026 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	5 229 468	4 817 695	5 696 554	6 055 629	5 962 432	5 981 489	5 764 018
Dépenses de fonctionnement	4 003 990	4 254 430	4 582 647	4 668 607	4 747 745	4 911 740	5 210 799
<i>Dont intérêts de la dette</i>	59 404	49 911	36 183	29 993	77 420	67 581	64 240
Recettes d'investissement	621 226	569 156	443 865	1 693 374	700 100	2 008 481	739 064
<i>Dont emprunts souscrits</i>	-	-	-	1 600 000	-	-	-
Dépenses d'investissement	1 009 684	1 094 283	1 672 525	1 710 886	3 772 335	2 821 786	1 761 767
<i>Dont capital de la dette</i>	559 406	566 898	515 731	332 244	446 076	445 916	462 762
<i>Dont P.P.I.</i>	450 278	527 385	833 715	2 429 056	3 427 063	2 433 664	291 530

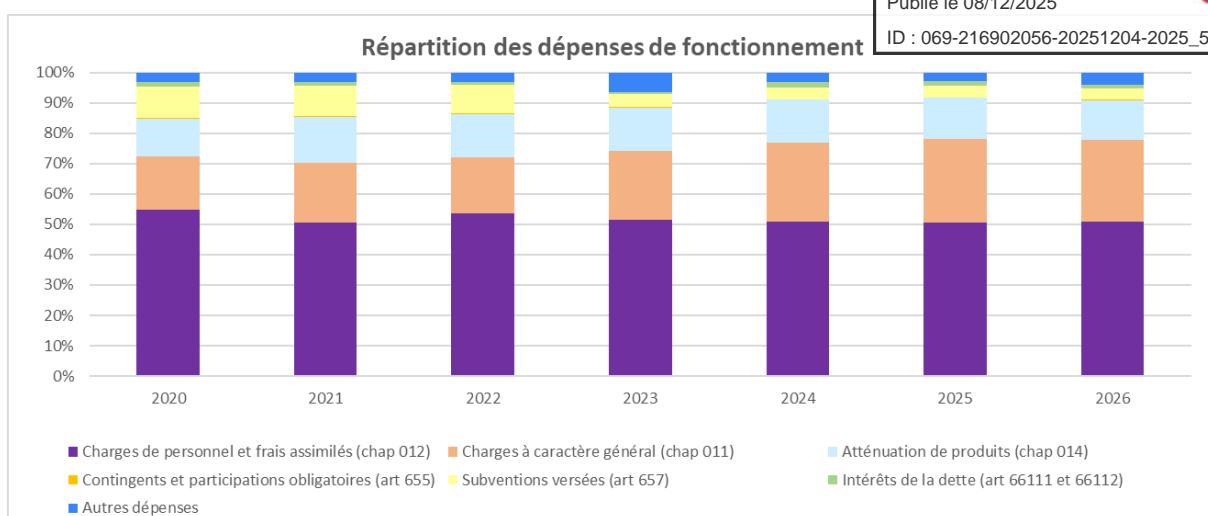
### Prévision de l'évolution des charges à caractère général (Chapitre 011) :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
704 593	831 990	852 397	1 057 056	1 233 222	1 347 530	1 400 000

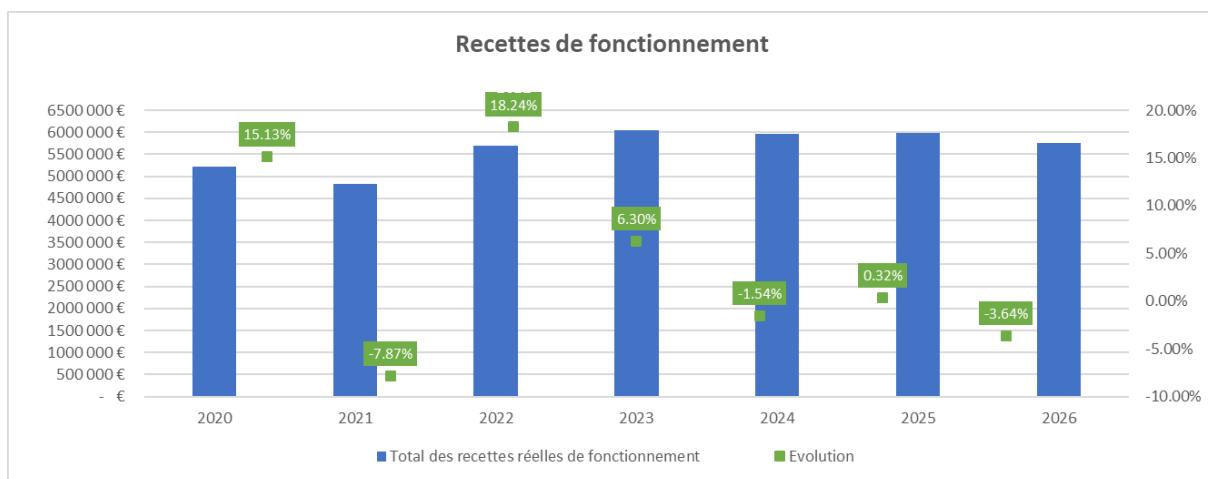
### Prévision de l'évolution des frais de personnel (Chapitre 012) :



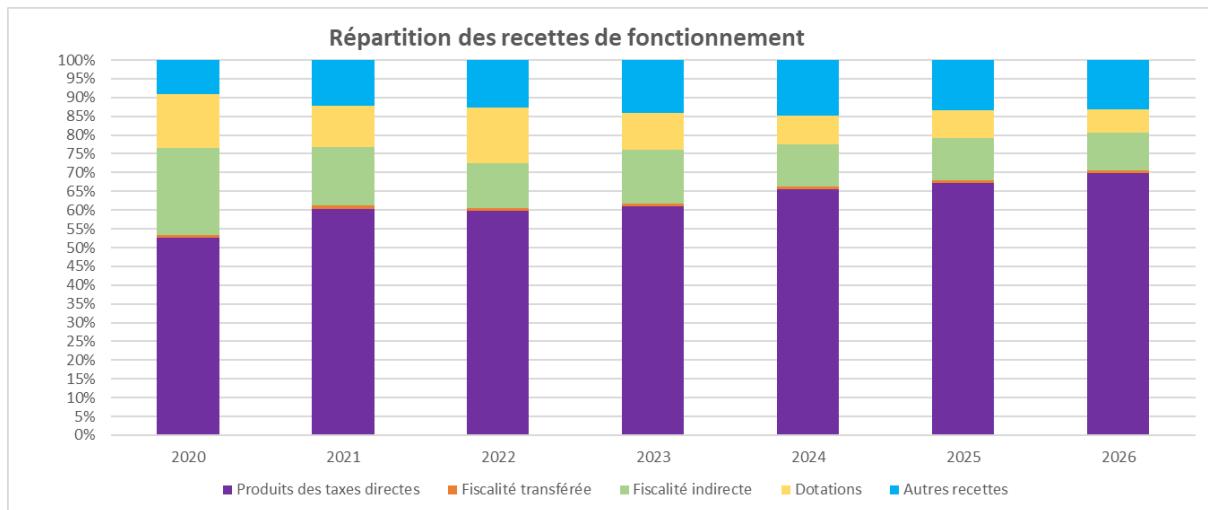
La répartition des dépenses de fonctionnement pour Saint-Genis-les-Ollières sur la base des hypothèses d'évolution se présente comme suit :



### Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement :



### La répartition des recettes de fonctionnement sont les suivantes :



Suite à l'effort des collectivités territoriales au redressement des finances publiques de 2015 à 2018 et de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, les produits fiscaux représentent dorénavant une part importante des recettes de fonctionnement.

## B. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

La PPI évolue de la manière suivante :

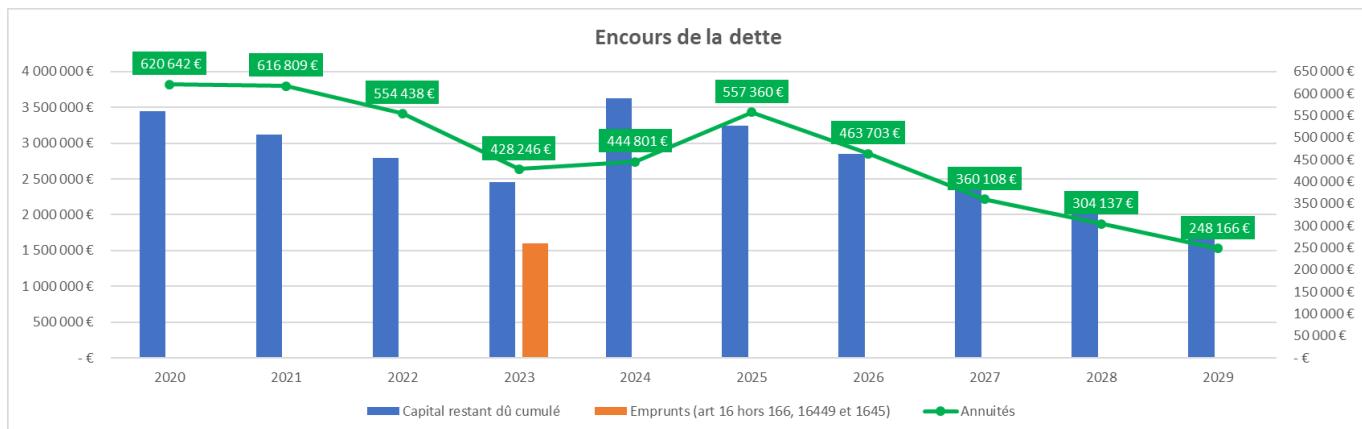
	2024	2025	2026
Construction restaurant scolaire	2 115 463	1 934 029	160 400
Groupe froid-Escale	100 000		
Investissements courants	270 000	270 000	270 000
Nouvelles classes - Groupe scolaire	100 000		
Revitalisation centre bourg	265 720	10 637	
Subvention Aquavert	72 000	6 507	
Subventions logements sociaux	50 000	70 900	25 000
Végétalisation des cours d'école	344 551	86 176	
Achat Fort du Chapoly			925 000

Le financement de ces investissements relèvera de l'autofinancement, du FCTVA ainsi que de la revente du site du Fort du Chapoly pour 925 000 €.

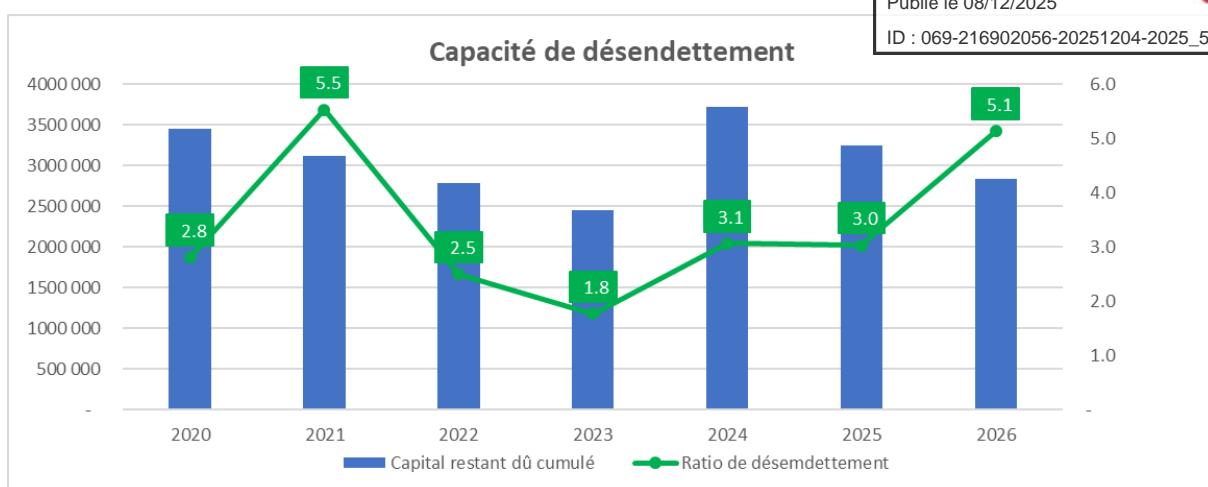
Les projections sur les recettes de financement sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	666 072	-3 633	598 176	1 054 778	768 610	623 834	90 457
FCTVA (b)	287 461	245 657	74 540	48 000	106 641	147 097	450 000
Autres recettes (c)	25 211	420	0	7 335	6 925	0	0
Produits des cessions (d)	0	1 000	0	0	0	0	0
<b>Ressources financières propres e = a+b+c+d</b>	<b>978 744</b>	<b>243 444</b>	<b>672 716</b>	<b>1 110 113</b>	<b>882 176</b>	<b>770 931</b>	<b>540 457</b>
Subventions perçues (liée au PPI) (f)	308 554	323 079	338 479	15 000	119 679	373 403	288 924
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	1 600 000	0	0	0
<b>Financement total h = e+f+g</b>	<b>1 287 298</b>	<b>566 523</b>	<b>1 011 195</b>	<b>2 725 113</b>	<b>1 001 855</b>	<b>1 144 334</b>	<b>829 381</b>

L'encours de la dette est le suivant :



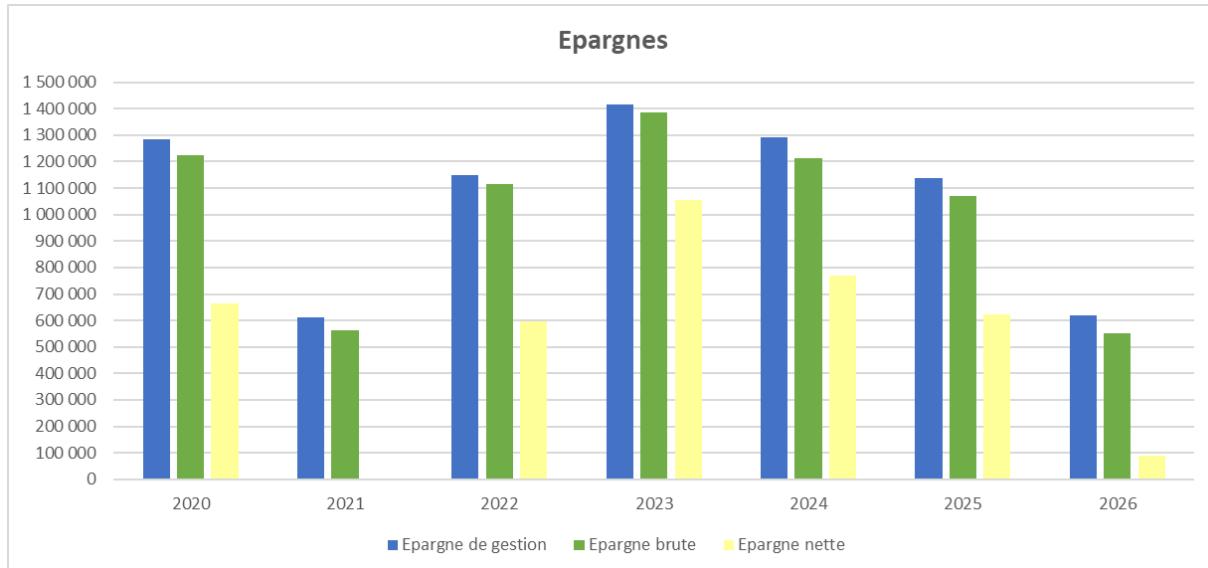
Ainsi, la capacité de désendettement de la commune serait contenue en dessous des seuils maximums, c'est-à-dire un ratio maximum de 5,1 ans en 2026 (en dessous des 12 ans).



### Les épargnes :

Compte-tenu de toutes les projections ci-dessus, les épargnes de la collectivité seraient les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	5 229 468	4 817 695	5 696 554	6 055 629	5 962 432	5 981 489	5 764 018
Epargne de gestion	1 284 882	613 176	1 150 090	1 417 015	1 292 107	1 137 330	617 459
Epargne brute	1 225 478	563 265	1 113 906	1 387 023	1 214 687	1 069 750	553 219
Taux d'épargne brute (en %)	23.43%	11.69%	19.55%	22.90%	20.37%	17.88%	9.60%
Epargne nette	666 072	-3 633	598 176	1 054 778	768 610	623 834	90 457



## V. CONCLUSION

Ce rapport d'orientation budgétaire fournit les éléments à même de nourrir le débat d'orientation budgétaire pour cette année 2026. Il met en lumière les éléments pluriannuels de possibilités d'emprunt jusqu'en 2029, de prospective financière et de planification des projets d'investissements jusqu'en 2026.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 069-216902056-20251204-2025159-DE

Berger  
Levrault

Hormis l'opération d'achat / revente du Fort de Chapoly au 1<sup>er</sup> semestre 2025, un budget qui sera proposé au vote avant les élections municipales sera un budget de transition qui prendra en compte le fonctionnement et les investissements courants de la collectivité.